

plus malheureux encore à l'égard de saint Thomas d'Aquin. Après avoir cité en sa faveur les commentaires de ce saint sur les épîtres de saint Paul, il croit pouvoir les rejeter quand je les allègue contre lui ; il a écrit ainsi dans sa réfutation que, d'après le P.Touron, il est douteux que ces commentaires soient de saint Thomas. A celte assertion inouïe, je pensais d'abord qu'il s'agissait d'un écrivain adversaire de l'Immaculée-Conception qui rejetait cet ouvrage à cause du fameux, passage qui y a été intercalé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle ; mais, en lisant le chapitre du savant dominicain, consacré aux ouvrages douteux de saint Thomas, je reconnus bientôt que M. Peladan avait commis la plus étrange méprise. En effet, le P. Touron dit (*Histoire, de saint Thomas*. Paris, 1734, p. 714), que l'on ne peut pas décider si le docteur angélique<sup>1</sup> est l'auteur des commentaires sur les *sept épîtres canoniques*, lesquelles, comme on le sait, sont celles de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude, et non pas celles de saint Paul ; le nombre seul de ces dernières, qui s'élève à 14, aurait dû suffire pour éviter à mon contradicteur une pareille méprise. D'ailleurs pour le convaincre pleinement, voici comment le biographe parle des commentaires sur les épîtres de saint Paul par saint Thomas d'Aquin (p. 181)

« Les commentaires sur toutes les épîtres de saint Paul parurent bientôt après la Somme contre les gentils ; et ils ne firent pas moins d'honneur à l'érudition qu'à la piété de l'auteur. » Et plus loin (p. 182) « Il est aisé de juger par la beauté de ces commentaires, aussi bien que par la réputation de l'auteur avec quel applaudissement ils furent reçus du public et admirés parles plus habiles. » Après cela, il m'est bien permis d'invoquer une autorité aussi puissante. Or voici l'opinion du Docteur angélique sur le fait en litige entre M. Peladan et moi. Il cite d'abord le texte de l'épître *Proficiscar per vos in Hispania*, puis il ajoute : *Sed videtur hic Apostoli falsum dicere, numquam enim in Hispanio fuisse legilur*, après cette déclaration, il résout la difficulté théologique, en « appuyant sur l'autorité de saint Gélase : *et sic etiam suivit Gelasius papa et habetur in decretis*. Je ne vois pas ce que M. Peladan peut demander de plus catégorique (1).

Voilà pour le voyage d'Espagne.

En ce qui touche le passage du saint à Lyon, j'avais fait remarquer que

(1) Ces autorités suffisent et au-delà pour détruire le sentiment des Pères grers et des Latins qui les ont suivis aveuglément; mais si j'avais voulu faire nombre comme les défenseurs de.cetle erreur historique, j'aurais pu en citer plusieurs autres<sup>2</sup> tels que Eusebe, Origène, Primas, évêque d'Utique au VI<sup>e</sup> siècle qui dit formellement à ce propos : *Promiserat quidem sed dispensante Oeo non ambulavit*, Hugues de Saint-Victor, Scot, etc.